

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Smith Alexandra](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c2ea02633dfa19f617f60f46>

Date d'obtention : 2023-12-04 13:22:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut prendre le temps de procéder avec les étapes de la trousse. Qu'il ne faut jamais tenter de voir les photos. Que l'intervention s'adresse au adolescent de notre école. Qu'il faut référé par la suite .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De savoir davantage les étapes d'interventions par lesquelles procéder.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais juger, ni tenter de voir les photos en question. Tenter de maintenir la relation de sécurité et de confiance.